

CONSEIL PORTUAIRE DE LA TOUR FONDUE

Séance du 12 juin 2023

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 7

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,
M. Jan GABRIEL, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
Mme Mireille KENNEL et MM. Adam ABERBACHE, Stéphane BONIFAY, usagers désignés par la CCIV,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
MM. Fabien VINCENT et Marc FOURNIAL, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,
M. Jean-Christophe BARBAGELATA, usager désigné par la CCIV,

POUVOIR (1) :

Mme Christine ROSSO donne un pouvoir à M. Jean-Christophe BARBAGELATA,

INVITES :

M. Claude MAZZELLA, FRANPP,
M. Patrick DESPINOY, CIL Tour Fondue,

MEMBRES DE TPM :

Mmes UGUEN, DADOUN et MM. LE FUR, MAAS, LAMBERT, TANGUY, REMOLEUR, HERMON,
MARRO.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. MM. Philippe BERNARDI et Jean-Christophe BARBAGELATA ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Portuaire du 10 novembre 2022 - Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires. Celui-ci n'appelle aucune remarque des participants.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2022

Monsieur TANGUY présente le rapport d'activité, il explique que la TLV a rencontrée quelques petits problèmes de remontée d'information avec le Réseau Mistral, concernant la validation des îliens, c'est la raison pour laquelle on ne peut comparer ces chiffres à 2021. Monsieur TANGUY annonce 456 343 passagers en 2022 avec une augmentation de 10 000 passagers par mois entre avril et juillet et ce malgré la limitation des touristes (4 000 passagers/jour au départ de la Tour Fondue). Il ajoute que la réservation en ligne a été mise en place à compter du 15 mai 2023. Ce système a été adopté très rapidement par les passagers et fonctionne très bien. A été réactivé également la mise en place de trois files d'attente sur le port, afin de faciliter le filtrage : une file pour les Porquerollais, une pour les réservations et la troisième pour les détenteurs de billets.

Le fret a aussi connu une augmentation de 18% soit 37 854 tonnes. Les bateaux taxis sont en hausse en 2022 avec 8 272 passagers contre 6 603 passagers en 2021, quant à l'IGESA on ne peut réellement prendre en compte leurs chiffres car l'an dernier ils ont connu un problème de bateaux. Monsieur TANGUY indique que les recettes de droits de port s'élèvent à 1 097 570€ en 2022 contre 1 021 501€ en 2021. En conclusion, une hausse de 7% sur l'ensemble des recettes de droits de port est à noter.

3. Avancement des travaux d'aménagement du port

❖ Information sur la renaturation de l'isthme

Monsieur LAMBERT indique que les travaux d'aménagement du port sont globalement terminés. La demande de renaturation de l'isthme a été faite par la DREAL, c'est une opération expérimentale. Des blocs de schiste d'une carrière de Bormes-les-Mimosas ont été amenés pour reconstituer l'isthme rocheux avec une mise en défends du cheminement, des graines ont été prélevées et mises en culture, qui seront suivies durant deux ans. Monsieur LAMBERT déplore qu'il faille protéger les plantations car malgré la signalétique d'information posée, ces dernières sont piétinées.

❖ Mise en service des écrans mutualisés

Monsieur LAMBERT annonce que le double écran mutualisé qui est à l'intérieur de la gare maritime est en service. Il affiche en alternance des messages de la Direction générale adjointe Développement Durable et valorisation du Territoire, de l'Office de tourisme, qui publie de photos

avec des QR Code permettant aux visiteurs de voir ce qu'il se passe sur les autres communes de la Métropole.

Monsieur LAMBERT ajoute qu'à la demande du CIL, qui avait fait remarquer que depuis l'aménagement du port, à l'endroit de l'escalier, il y avait un dévoiement des flux vers l'ouest du port plus qu'à l'est, la Métropole a procédé à la mise en place de panneaux implantés dans le garde-corps, avec un sous-titre en anglais, ces panneaux ont été posés.

❖ Mise en service de l'écran « transport »

Monsieur LAMBERT indique qu'un d'écran dédié aux transports a été posé le 21 juin 2023, à la zone de contrôle de l'ombrière. Ce panneau affichera les horaires de bus et de bateaux.

Monsieur FOURNIAL souhaiterait que soit affiché le plan alarme concernant la fermeture des massifs. Monsieur LAMBERT répond que cela est prévu mais qu'il y a un petit problème technique car le format du document émanant de la Préfecture du Var, n'est pas encore reconnu par le système. Il ajoute qu'il va falloir trouver un moyen de faire une passerelle automatique entre le site de la Préfecture du Var et l'écran, afin de pouvoir afficher la carte des risques d'incendie dans les massifs.

Monsieur DESPINOY demande ce qu'il en est des bus de tourisme qui arrivent nombreux à la Tour Fondue, et s'ils sont autorisés à descendre sur le port. Monsieur LAMBERT répond que c'est un sujet qui en dehors du périmètre portuaire. Il ajoute que l'emprise portuaire ne peut accueillir ces autocars, l'aménagement de la voirie qui a été fait l'hiver dernier est destiné à créer un quai bus pour deux bus, les autocars devraient stationner le long de ce quai et ainsi ne pas encombrer la voirie. Monsieur DESPINOY approuve cela mais rétorque qu'il n'y aucun panneau qui interdit l'accès aux autocars. Monsieur BRUNEL répond qu'effectivement c'est dans une emprise ville et département et qu'un projet pensé en amont des travaux devrait être réalisé dans les deux ans à venir. Il rajoute que pour pouvoir réhabiliter une voie telle que l'avenue des Arbanais, il faut que tous les acteurs puissent se concerter et avoir une convergence dans les moyens tant humains que techniques et financiers, ce projet de réhabilitation est également porté par Monsieur le Maire. Ce projet encadrerait la venue des bus de tourisme et permettrait de trouver un moyen de déviation afin de ne pas engorger le port. Il y aurait une phase de travaux et une seconde phase de réhabilitation du rond-point Pierre Martin et qui descendrait jusqu'à la Tour Fondue.

Monsieur ROUX est surpris que ce sujet n'ait jamais été évoqué, car il fait partie de la Commission des routes au niveau du Département, il souhaiterait qu'un courrier lui soit adressé afin de mettre ce sujet à l'ordre du jour. Monsieur BRUNEL précise que c'est un projet récent qui date du mois de février ou mars 2023, il rajoute qu'une étude a été faite, qu'elle sera affinée et qu'il y a un axe de réflexion complet avant d'engager les travaux.

Monsieur DESPINOY ne comprend pas pourquoi la Métropole a fait une capitainerie ainsi que des travaux à la Tour Fondue sans avoir pensé à la voirie. Monsieur BRUNEL lui répond que ce sont des compétences différentes. Il assure que prochainement des arbitrages vont être pris à propos des choix qui seront faits concernant la voirie.

4. Sûreté – Sécurité

❖ Point sur l'arrêté sécheresse

Monsieur MAAS présente Monsieur Franck MAMINO qui a rejoint l'équipe au titre d'adjoint au Directeur au sein de la Police Portuaire.

Monsieur MAAS explique qu'il y a un arrêté pris par le Préfet du Var, qui interdit le lavage des bateaux et engins nautiques par des particuliers, interdiction formelle à titre privé en tous lieux. Il ajoute que le lavage des bateaux et engins nautiques par des professionnels est interdit sauf avec du matériel haute pression et avec un système de recyclage de l'eau. La durée de cet arrêté est du 2/5/2023 au 15/10/2023 sous réserve d'un arrêté préfectoral de prorogation.

La question s'est posée pour les aires de carénages et la Métropole a interrogé la préfecture à ce propos. La réponse a été une interdiction formelle d'utiliser de l'eau douce pour laver ou rincer les

bateaux. La DDTM a assuré qu'elle ferait des contrôles sur l'ensemble des ports. L'amende pour un particulier est de 1 500€

Monsieur MAAS explique que les activités professionnelles, avec des conditions sanitaires associées, ont le droit d'utiliser de l'eau douce afin de rincer le matériel tout en faisant preuve de civisme. Par exemple la TLV, qui transporte énormément de monde a demandé une dérogation sanitaire.

Monsieur VINCENT indique que lorsqu'il a été prévenu de la mise en place de l'arrêté, il s'est empressé de faire une demande de dérogation sanitaire, qu'il a obtenu assez rapidement. Il ajoute que la TLV s'est engagée à réduire lourdement l'usage de l'eau, ils sont passés d'un lavage quotidien des bateaux à trois lavages par semaine. Monsieur VINCENT rajoute que la TLV a pour volonté de ne plus utiliser l'eau potable pour rincer les bateaux, d'où l'acquisition à titre expérimentale de deux désalinisateurs mobiles chargés à l'intérieur des bateaux, pour un coût de 8 000€ les deux.

❖ Rappel sur la réglementation de l'accueil des navires de plaisance

Monsieur MAAS rappelle que le port de la Tour Fondue est un port de commerce, néanmoins il est possible d'y accoster avec un navire de plaisance à certaines conditions. Monsieur MAAS évoque l'article 3.2 du Règlement Particulier de Police du port de la Tour Fondue, qui stipule que l'accueil des navires de plaisance se fait sur la panne B, côté Est, après appel sur VHF 12. La durée autorisée est fixée à une heure. L'accostage sur le poste P5 est autorisé aux plaisanciers uniquement en cas de force majeure (avarie, météo, évacuation de blessés).

5. Questions diverses

❖ Mise en service du Wi-Fi gratuit sur le port

Monsieur TANGUY indique que le Wi-Fi gratuit a été installé sur le port de la Tour Fondue. Il ajoute que les deux antennes sont situées sous l'ombrière côté ouest de la gare maritime. Le Maître de port explique que la méthode pour se connecter est très simple, qu'il y a un bon débit et que cela fonctionne très bien.

❖ Projet SEALINE

Monsieur MARRO rappelle que le but du projet SEALINE est de sécuriser l'alimentation en eau potable de Porquerolles, qui était assuré par des livraisons par le bateau citerne Saint Christophe. Il ajoute que la solution retenue a été la pose d'une canalisation sous-marine d'eau potable reliée au réseau public, du continent jusqu'à l'île de Porquerolles. Le tracé définitif de la conduite a été défini début 2023, après des plongées de repérage bathymétrique et environnemental, notamment avec les services de l'Etat. Ce tracé s'étend sur environ 5 100 ml, il est situé dans le DPM sauf aux extrémités où il se situe en zone portuaire métropolitaine (132 ml en zone portuaire à la Tour Fondue, 481 ml en zone portuaire à Porquerolles). Cette conduite a un diamètre extérieur de 200 mm, un diamètre intérieur de 163,6 mm et une épaisseur de 18,2 mm

Monsieur MARRO indique que 2,7 Km de canalisation ont déjà été posé depuis janvier jusqu'au 28 avril 2023. Le chantier du SEALINE s'achèvera en janvier ou février 2024 en fonction des intempéries. Monsieur DESPINOY demande si la pression sera conséquente, monsieur MARRO assure que oui.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h15 en souhaitant une bonne saison aux personnes de l'assistance.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Tour Fondue